

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: KRYSTAL KLEAR

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... KRYSTAL KLEAR
UTILISATION DU PRODUIT..... TRAITEMENT POUR LES PNEUS
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTECH 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:
CONTACT AVEC LA PEAU PEUT CAUSER UNE IRRITATION MODEREE DE LA PEAU.
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... LES VAPEURS PEUT ETRE IRRITANT POUR LES YEUX.
INHALATION..... LES VAPEURS SONT MOYENNEMENT IRRITANTES POUR LES VOIES
RESPIRATOIRES.
INGESTION L'INGESTION DE CE PRODUIT PEUT CAUSER LA DEPRESSION DE MAL
DE TETE, DE VERTIGE, DE FATIGUE ET DE SYSTEME NERVEUX
CENTRAL.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... IL PEUT AVOIR EXPOSITION AU PRODUIT PAR INHALATION,
INGESTION OU PAR CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. LES
SIGNES ET SYMPTOMES DE L'IRRITATION RESPIRATOIRE PEUVENT
INCLURE: SENSATION TEMPORAIRE DE BRULURE DU NEZ ET DE LA
GORGE, TOUX ET/OU GENE RESPIRATOIRE. LES SIGNES ET
SYMPTOMES DE L'IRRITATION CUTANEE PEUVENT INCLURE:
SENSATION DE BRULURE, ROUGEUR, ENFLURE ET/OU GERÇURES. .
LES SIGNES ET SYMPTOMES DE L'IRRITATION OCULAIRE PEUVENT
INCLURE: SENSATION DE BRULURE, ROUGEUR, ENFLURE ET/OU VUE
TROUBLE. EN CAS D'INHALATION DE LA MATIERE DANS LES
POUMONS, LES SIGNES ET SYMPTOMES PEUVENT INCLURE : TOUX,
ENGORGEMENT, SIFFLEMENT, GENE RESPIRATOIRE, CONGESTION
PULMONAIRE, ESSOUFFLEMENT ET/OU FIEVRE.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. LE CONTACT PROLONGE ET REPETE DE CE PRODUIT AVEC LA PEAU
PEUT CAUSER DEGRAISSEMENT ET UN DESSECHEMENT DE LA PEAU
SE TRADUISANT PAR UNE IRRITATION ET UNE DERMITE.
L'EXPOSITION PROLONGEE A UNE CONCENTRATION ELEVEE DE
VAPEUR PEUT CAUSER : MAL DE TETE, ETOURDISSEMENT, NAUSEE,
VUE TROUBLE ET DEPRESSION DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT DES TROUBLES PREEEXISTANTS DES YEUX, DE LA PEAU ET DES
AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... VOIES RESPIRATOIRES PEUVENT ETRE AGGRAVES PAR UNE
EXPOSITION A CE PRODUIT.

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	TLV	DL50	CL50
NAPHTA, ALKYLAT LOURD	64741-65-7	65 - 70	VOIR SECTION 11	N.D.	N.D.

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU RINCER LA REGION AFFECTEE AVEC UN DOUX FILET D'EAU TIEDE
PENDANT AU MOINS 20 MINUTES TOUT EN RETIRANT LES
VETEMENTS CONTAMINES. LAVR PENDANT 15 MINUTES AVEC DU
SAVON DOUX ET DE L'EAU, LA PEAU CONTAMINEE. SI UNE
IRRITATION A LIEU ET SI ELLE PERSISTE, OBTENIR UN SOINS
MEDICAL.
CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER AVEC DE L'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES TOUT EN
MAINTENANT LES PAUPIERES OUVERTES. OBTENIR DES SOINS
MEDICAUX LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE APRES AVOIR
PRODIGUE LES PREMIERS SOINS .
INHALATION..... ENLEVEZ LA VICTIME D'AVANTAGE D'EXPOSITION ET RECONSTITUEZ
LA RESPIRATION, S'IL Y A LIEU. OBTENIR DES SOINS MEDICAUX.
INGESTION N'INDUISEZ PAS LE VOMISSEMENT. EVITER L'ASPIRATION DANS LES
POUMONS EN AYANT LES INDIVIDUS TOURNES SUR LEUR COTE

NOTES AU MÉDECIN

GAUCHE. SI UN VOMISSEMENT A LIEU SPONTANEMENT, GARDER LA TETE PLUS BASSES QUE LA HANCHE AFIN DE PREVENIR L'ASPIRATION DE LIQUIDE DANS LES POUMONS. NE RIEN DONNER PAR LA BOUCHE A UNE PERSONNE EN PERTE DE CONNAISSANCE. OBTENIR UN SOINS MEDICAL IMMEDIATEMENT.
 LE PRINCIPAL DANGER QUI PUISSE RESULTER DE L'INGESTION ACCIDENTELLE DE CE PRODUIT EST SON ASPIRATION DANS LES POUMONS,. SI PLUS DE 2,0 ML PAR KG DE POIDS ONT ETE AVALES, FAIRE VOMIR SOUS SURVEILLANCE. SI DES SYMPTOMES TELS QUE LA PERTE DU REFLEXE PHARYNGE, DES CONVULSIONS OU LA PERTE DE CONNAISSANCE SURVIENNENT AVANT QUE LA PERSONNE AIT VOMI, ENVISAGER LA POSSIBILITE DE PROCEDER A UN LAVAGE GASTRIQUE AVE UNE SONDE ENDOTRACHEALE A BALLONNET.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	SE REPORTER AU POINT D'ECLAIR.
AGENTS D'EXTINCTION	POUDRE CHIMIQUE, DIOXYDE DE CARBONE, MOUSSE BROUILLARD D'EAU. EAU PULVERISEE. NE PAS UTILISER UN JET D'EAU.
POINT D'ÉCLAIR.....	>51 (C)
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES VAPEURS FORMENT UN MELANGE EXPLOSIF/INFLAMMABLE DANS L'AIR ENTRE LES LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE D'INFLAMMABILITE. NE PAS ENTRER DANS LES ESPACES CONFINES SANS PORTER DES VETEMENTS DE PROTECTION ADEQUATS AINSI QU'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME A PRESSION POSITIVE. ISOLER DE L'AIR. LE PRODUIT VA FLOTTER ET PEUT SE REENFLAMMER A LA SURFACE DE L'EAU. LES CONTENEURS EXPOSES A DE LA CHALEUR INTENSE D'INCENDIES DOIVENT ETRE REFROIDIS AVEC DE L'EAU POUR PREVENIR LA FORMATION DE LA PRESSION DE VAPEUR QUI POURRAIT MENER A UNE RUPTURE DU CONTENEUR. LES SURFACES DE CONTENEUR EXPOSEES A UN CONTACT DIRECT A DE LA FLAMME DOIVENT ETRE REFROIDIES AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU POUR RREVENIR L'AFFAIBLISSEMENT DE LA STRUCTURE DU CONTENEUR. CAUTION-COMBUSTIBLE.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	N.D.
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES	N.D.
ÉLECTROSTATIQUES.....	
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	MONOXYDE DE CARBONE ET GAZ CARBONIQUE PRODUITS LORS DE LA COMBUSTION.

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	AVERTISSEMENT "COMBUSTIBLE ". ELIMINER TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION. METTRE A LA TERRE L'EQUIPEMENT QUI SERT A MANIPULER CE PRODUIT. ISOLER LES LIEUX DANGEREUX ET Y INTERDIRE L'ACCES. ESSAYER DE SE TENIR DANS LE SENS DU VENT PAR RAPPORT AU PRODUIT REPANDU. EVITER TOUT CONTACT DIRECT AVEC LA MATIERE. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE APPROPRIE (S'IL Y A LIEU) AINSI QUE DES VETEMENTS DE PROTECTION. N'ARRETER LES FUITES QUE S'IL EST PRUDENT DE LE FAIRE. SUR TERE, ENDIGUER; SUR L'EAU, FAIRE UN BARRAGE. EN CAS D'UNE GRANDE QUANTITES REPANDUE, ENLEVER PAR UN MOYEN MECANIQUE ET METTRE DANS DES CONTENANTS. ABSORBER LES RESIDUS OU LES PETITES QUANTITES REPANDUES AVEC UNE MATIERE ABSORBANTE ET METTRE DANS DES CONTENANTS HERMETIQUES AVANT DE S'EN DEBARRASSER. PRODUITS RECOMMANDES: ARGILE OU SABLE. RINCER LES LIEUX A
--	---

GRANDE EAU POUR ENLEVER TOUTES LES TRACES DE RESIDUS. SE DEBARRASSER DU PRODUIT RECUPERE CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES D'ELIMINATION.

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....

COMBUSTIBLE. LES SURFACES CHAUDES PEUVENT SUFFIRE A ENFLAMMER LE PRODUIT MEME EN L'ABSENCE D'ETINCELLES OU DE FLAMMES. ETEINDRE LES LAMPES PILOTES, LES CIGARETTES ET FERMER TOUTES LES AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION AVANT D'UTILISER CE PRODUIT ET JUSQU'A CE QUE TOUTES LES VAPEURS SE SOIENT DISSIPÉES. LES VAPEURS SONT PLUS LOURDES QUE L'AIR; ELLES PEUVENT SE DEPLACER SUR DES DISTANCES CONSIDERABLES JUSQU'A UNE SOURCE DE FEU ET PROVOQUER UN RETOUR DE FLAMME. LES CONTENANTS VIDES PEUVENT RENFERMER DES RESIDUS DU PRODUIT DANGEREUX. METTRE A LA TERRE L'EQUIPEMENT FIXE AINSI QUE LES CONTENANTS QUI SERVENT AU TRANSVASEMENT ET LE MATERIEL DE FACON A PREVENIR L'ACCUMULATION D'ELECTRICITE STATIQUE. NE PAS EFFECTUER D'OPERATIONS DE DECOUPAGE, DE FORAGE, DE MEULAGE, DE SOUDAGE OU AUTRES SUR OU PRES CONTENANTS. EVITEZ DE RESPIRER LES VAPEURS ET CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC LA PEAU. SECHER LES VETEMENTS CONTAMINES A L'AIR SEC DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE AVANT DE LES NETTOYER. WEAR APPROPRIATE RESPIRATORY PROTECTION AND PROTECTIVE CLOTHING. LE CANIVEAU A SOUILLE L'HABILLEMENT AVANT LA REUTILISATION. EMPLOYEZ LA BONNE HYGIENE PERSONELLE. NE PAS UTILISER DE PRESSION POUR VIDER LES FUTS.

D'ENTREPOSAGE

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILE, LOIN DE LA CHALEUR ET DES SOURCES D'INFLAMMATION. UTILISER UN SYSTEME DE VENTILATION A L'EPREUVE DES EXPLOSIONS DE FACON A PREVENIR L'ACCUMULATION DES VAPEURS. GARDER LE CONTENANT BIEN FERME.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE.....

FAITES VERS LE HAUT L'AIR DEVRAIT TOUJOURS ETRE FOURNI A L'AIR D'EQUILIBRE EPUISE (GENERALEMENT OU LOCALEMENT). LES APPAREILS ELECTRIQUES ET MECANQUES DOIVENT ETRE A L'EPREUVE DES EXPLOSIONS. EN PRESENCE DE PERSONNEL NON PROTEGE, LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DOIT ETRE MAINTENUE SOUS LA CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSABLE. LORSQU'IL FAUT PENETRER DANS UN ESPACE CLOS (PAR EXEMPLE, DES RESERVOIRS DE STOCKAGE), OBSERVER LA MARCHE A SUIVRE APPROPRIEE, Y COMPRIS EN CE QUI A TRAIT A LA VENTILATION ET A LA VERIFICATION DE L'AIR DU RESERVOIR. VENTILATION LOCALE RECOMMANDEE LORSQUE LE SYSTEME DE VENTILATION MECANIQUE EST INSUFFISANT POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DU LIEU DE TRAVAIL SOUS LA LIMITE D'EXPOSITION CONSEILLEE. FORTEMENT RECOMMANDEE A L'INTERIEUR DE FACON A PREVENIR LES EMISSIONS FUGITIVES.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE.....
PROTECTION DE LA PEAU.....

DES GANTS RESISTANTS (VITON, NITRILE) DOIVENT TOUJOURS ETRE PORTES LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT. DANS LES ESPACES FERMES OU SI LES RISQUES D'EXPOSITION CUTANEE SONT PLUS ELEVES, PORTER DES VETEMENTS ETANCHES.

PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....

LUNETTES DE SURETE CHIMIQUE ET/OU PLEIN BOUCLIER DE VISAGE POUR PROTEGER LES YEUX ET LE VISAGE, SI LE PRODUIT EST MANIPULE TELS QU'IL POURRAIT ETRE ECLABOUSSE DANS DES YEUX.

PROTECTION RESPIRATOIRE

SI L'EXPOSITION DEPASSE LES LIMITES POUR LE LIEU DE TRAVAIL, UTILISER LE RESPIRATEUR APPROPRIE HOMOLOGUE PAR LE NIOSH. UTILISER UN RESPIRATEUR A CARTOUCHE FILTRANTE PROTEGEANT CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES HOMOLOGUE PAR LE NIOSH

MESURES D'HYGIENE

OU UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH. EN CAS DE CONCENTRATIONS ELEVEES DANS L'AIR, UTILISER UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH, SOIT AUTONOME OU A CANALISATION D'AIR FONCTIONNANT EN PRESSION POSITIVE INTERMITTENTE PREVOIR UN POSTE DE LAVAGE DES YEUX A PROXIMITE. DES SOUCHES DOIVENT ETRE DISPONIBLES EN CAS D'URGENCE.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	LIQUIDE
APPARENCE & ODEUR.....	CLAIRE – SENTEUR PASTÈQUE
LIMITE DE DÉTECTION OLFECTIVE	N.D.
DENSITÉ.....	N.D.
TENSION DE VAPEUR (MMHG).....	N.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	N.D.
TAUX D'ÉVAPORATION	N.D.
POINT D'ÉBULLITION	N.D.
POINT DE CONGÉLATION	N.D.
PH	N.D.
SOLUBILITÉ (% DE W/W)	SOLUBLE.
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU	N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	STABLE.
CONDITIONS À ÉVITER	EVITER LA CHALEUR EXCESSIVE, LES FLAMMES NUES ET TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....	OXYDANTS PUISSANTS.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	SE REPORTER AUX PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	NE SE PRODUIRA PAS

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION	NAPHTA, ALKYLAT LOURD : LES LIMITES D'EXPOSITION POUR L'AMERIQUE DU NORD N'ONT PAS ETE ETABLIES POUR LE PRODUIT. . LES VALEURS RECOMMANDEES PAR LE FABRICANT SONT BASEES SUR LA PROCEDURE DU CALCULATEUR RECIPROQUE ETABLIE PAR L'INDUSTRIE DES SOLVANTS : 192 PPM, 1 200 MG/M3 (8 H TWA).
POUVOIR IRRITANT	VOIR SECTION 2
CL 50.....	NAPHTE (PETROLE), ALKYLATE LOURD: (RAT, INHALATION) : >5 900 MG/L, 4 H.
DL 50.....	NAPHTE (PETROLE), ALKYLATE LOURD: >7 600 MG/KG, RAT, ORALE; >3 040 MG/KG, RAT, DERMAL.
SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	LE PRODUIT N'EST PAS UN SENSIBILISATEUR CUTANE.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	AUCUN(E).
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	N.D.
TÉRATOGENÉCITÉ.....	N.D.
MUTAGÉNÉCITÉ.....	N.D.
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES	AUCUN(E).
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D.

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE	S.O.
CLASSIFICATION DE TMG.....	NON REGLEMENTE.
NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT.....	S.O.

GROUPE D'EMBALLAGE..... S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT B3.
CONFORMITÉ DU RPC CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSÉ COMFORMÉMENT AUX CRITÈRES DE DANGER DU RÉGLEMENT SUR LES PRODUITS CONTRÔLÉS ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS EXIGÉES PAR LE RÉGLEMENT EN QUESTION.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896
DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET